

APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PPP EN REPUBLIQUE DE GUINEE

TERMES DE REFERENCE POUR LE SPECIALISTE EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

I- Contexte de la mission

Dans un contexte international de plus en plus concurrentiel, les gouvernements du monde entier tentent de trouver de nouvelles façons de financer des projets, de mettre sur pied des infrastructures et d'offrir des services de qualité. Le recours aux partenariats public-privé (PPP) est de plus en plus courant pour unir les forces des secteurs publics et privés. En plus de tirer le maximum de l'efficacité et de l'innovation de l'entreprise privée, les partenariats public-privé permettent de rassembler le capital essentiel au financement de programmes et de projets d'infrastructures, libérant par le fait même des fonds publics pouvant être réaffectés aux programmes socioéconomiques essentiels. Pour la Guinée qui aspire à l'émergence dans un proche horizon, l'importance des infrastructures pour la croissance économique est primordiale. En effet, le déficit entre la demande et les capacités actuelles des services d'infrastructure, et les défis auxquels fait face le gouvernement guinéen pour combler ce déficit constituent un enjeu de taille.

De façon générale, le développement des partenariats public-privé trouve sa pertinence dans la difficulté croissante des politiques publiques des pays en développement, à financer les investissements répondant à la demande sociale. L'augmentation des dépenses de fonctionnement, et du déficit chronique du budget ont conduit les autorités publiques, qu'elles soient nationales ou locales, à différer les investissements et l'entretien des infrastructures existantes. Dans ce contexte, les partenariats public-privé apparaissent comme un moyen de réconcilier les attentes sociales et la maîtrise des finances publiques. Les recours aux partenariats sont encouragés par les partenaires au développement afin de favoriser le développement de nouvelles infrastructures publics, notoirement insuffisantes. Le partenariat public-privé est un mode de contractualisation et de gestion très puissant pour optimiser la commande publique, mais qui reste d'un maniement complexe et délicat par rapport aux formules classiques.

En Guinée, la nécessité de mettre en place des partenariats public-privé bien structurés n'a probablement jamais été aussi grandement envisageable. C'est dans ce sens, qu'à la date du 04 Juillet 2017, un Décret D/2017/278/PRG/SGG portant promulgation de la loi I/2017/032/AN a approuvé l'idée d'utiliser les partenariats public-privé comme outils pour cerner, analyser et mettre en œuvre des possibilités novatrices en matière d'élaboration de projet PPP. Dans ce cadre, une cellule de promotion et de développement des partenariats public-privé a été créé au sein de l'ACGP comme centre d'expertise chargé d'appui conseil aux initiatives dans l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques exemplaires, de procédures et de principes directeurs concernant les

partenariats public-privé. De ce fait, la Guinée a donc pris le choix de s'engager dans le recours aux PPP pour plusieurs raisons notamment celles de :

- Mobiliser des financements privés dans un contexte de pression sur les budgets publics ;
- Profiter de l'expertise et du savoir-faire du secteur privé en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des prestations de service public
- Accélérer la réalisation de programme d'infrastructures ;
- D'offrir des services publics de qualité tout en stimulant la croissance économique
- Réaliser des économies par rapport à une passation de marchés classique

Pour atteindre ces objectifs, conformément aux meilleures pratiques internationales, un important effort de mise en place du cadre institutionnel et réglementaire a été réalisé, qui s'est traduit par la promulgation de la loi n°8612 relative aux contrats de partenariats public-privé promulguée en décembre 2014 et la publication de son décret d'application n°215-45 en mai 2015.

II - Objectifs de la mission et résultats attendus

La mission vise à appuyer le Gouvernement de la République de Guinée pour la mise en œuvre de son vaste programme partenariats public-privé en renforçant les capacités opérationnelles de mise en œuvre des projets.

Plus spécifiquement, la mission consiste à :

- Elaborer un guide méthodologique de la conduite des PPP
- Renforcer en ressources humaines les différents acteurs de la mise en œuvre des projets d'infrastructures
- Proposer des solutions pour le développement du contenu local et l'optimisation des investissements en PPP.

DESCRIPTION DES TACHES DE LA MISSION

Le consultant doit assister techniquement le gouvernement à travers ses institutions en charge des projets :

- ✓ Elaboration d'un guide des PPP
- ✓ Evaluation des capacités du maître d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre à conduire des PPP
- ✓ Identifiés des projets structurants en PPP
- ✓ Préparation des projets
- ✓ Sélection du partenaire.

Le consultant fournira dans la limite du projet et dans le délai contractuel les différents livrables suivants :

- Un guide méthodique, durée un mois :
 - Un Guide pour indiquer les différentes étapes et les acteurs dans la conduite des partenariats public-privé (PPP) ;
- Un rapport d'étape préliminaire, durée trois (3) mois :
 - Un rapport d'étape en version électronique modifiable de chaque document contenant les rapports de mise en œuvre du guide méthodologique ;
- Un rapport d'étape intermédiaire, durée un mois :
 - Un rapport intermédiaire et tous les livrables seront faits en cinq (5) exemplaires
- Un rapport final, durée, un mois après la remise des observations sur le rapport intermédiaire :
 - Le rapport final et tous les livrables présentés en dix (10) exemplaires. Le consultant remettra les fichiers informatiques du rapport final définitif format PDF

III - Tâches de l'Expert (étendue de la mission)

L'attente vis-à-vis du Consultant Spécialiste en matière d'investissements publics et infrastructure dans le cadre de partenariats public-privé est de :

- Concevoir et élaborer des instruments appropriés de gestion et de suivi des investissements publics en mettant notamment en place un système de suivi-évaluation des projets Partenariats Publics Privés. Ces instruments doivent répondre aux exigences de qualité, nomenclatures et normes internationales en vigueur dans le domaine ;
- Concevoir et vulgariser un manuel de procédures pour les projets d'investissements publics des Partenariats Publics Privés: Stratégies sectorielles, procédures d'exécution du budget national, procédures d'exécution du financement extérieur, procédures de préparation du budget d'investissements publics.
- Préparer un manuel d'exécution administrative et financière des Investissements Publics et infrastructures des Partenariats Publics Privés pour la Présidence: Personnel, Patrimoine, etc...
- Concevoir une grille d'évaluation et de renforcement de capacités du personnel de la Présidence

IV - Profil recherché

Le consultant Spécialiste en Matière d'Investissement Publics et d'Infrastructures doit :

- Avoir un Diplôme en Administration Publique (ou équivalent) BAC+5 au moins ;
- Avoir une expérience d'au moins quinze (15) ans dans le domaine des stratégies de développement et/ou la préparation d'étude de faisabilités complètes des projets
- Disposer d'une expérience avérée de plus de dix (10) dans la conduite d'études de faisabilité des projets PPP
- Justifier d'une excellente compétence d'organisation et la disponibilité de moyens logistiques (voitures de déplacement, ordinateurs...)
- Connaitre l'environnement socioéconomique et administratif de la Guinée du site d'intervention serait un atout.

- Faire preuve d'une bonne connaissance des questions de développement en Guinée.

V - Calendrier de travail prévisionnel

La mission d'assistance technique est de six (6) mois à partir de la date de contractualisation.

VI - Candidature :

Les dossiers de candidature devront être composés d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, une copie des attestations des emplois/contrats de travail. Ils devront être acheminés au plus tard le 08 Mai 2019 à l'adresse suivante :

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES 2016 - 2020

**Immeuble « Air France » ex Fria base – 7^e étage / Quartier Almamy, Commune de Kaloum.
Tel : 620 631 421**